

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - subvention de fonctionnement 2018 - Régie personnalisée de La Vapeur - subvention de fonctionnement 2018 - Investissement 2017-convention de gestion

Madame Roy, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 7 novembre 2005 et 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'établissements publics locaux sous la forme de régies personnalisées dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion de la salle de spectacles La Vapeur d'une part ainsi que du Grand Théâtre et de l'Auditorium par l'Opéra de Dijon d'autre part.

Des conventions de gestion ont été signées entre la Ville et les régies. Elles prévoient, conformément au code général des collectivités territoriales, le versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement dont le montant annuel est déterminé par le Conseil Municipal, sur la base d'un programme prévisionnel de fonctionnement et d'un compte prévisionnel de résultat.

Au vu des bilans et programmes fournis par ces deux établissements, il est proposé d'apporter pour l'année 2018 une subvention concourant à financer leur fonctionnement d'un montant de :

- 700 000 € pour La Vapeur, pour développer son projet suite à rénovation
- 6 670 000 € pour l'Opéra, pour l'accompagner dans sa labellisation « Théâtre lyrique d'intérêt national » accordée par l'État, obtenue en 2017.

Par ailleurs, suite aux travaux d'extension et de réhabilitation de La Vapeur réalisés en 2017 qui se termineront début 2018, il est proposé une nouvelle convention de gestion définissant les relations conventionnelles, notamment en terme d'objectifs, de moyens financiers et humains entre la Ville et l'Établissement Public.

Enfin, en raison de nouvelles préconisations du bureau de contrôle en terme de sécurité et d'aléas liés à la rénovation de La Vapeur, découverte d'absence de fondations dans certaines parties du bâtiment d'origine, il convient d'ajuster le montant de l'enveloppe des travaux et d'attribuer à La Vapeur un financement complémentaire en investissement de 225 355 €. Un avenant n° 2 à la convention de financement n°15-630 du 8 décembre 2015 vous est proposé.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider, en application de l'article L.2224-2-1° du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2018 de 700 000 € à la régie personnalisée de La Vapeur et de 6 670 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;

2 - approuver le projet de convention de gestion à passer entre la Ville et La Vapeur ainsi que l'avenant n° 2 à la convention de financement n°15-630 du 8 décembre 2015 et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - décider d'attribuer une subvention d'investissement complémentaire d'un montant 225 355 à la régie personnalisée de La Vapeur sur les crédits inscrits au budget primitif 2017 ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Contre : 1